

# RÉPRESSION CHINOISE SUR LE BOUDDHISME TIBÉTAIN

Un rapport publié à l'occasion du second examen périodique universel de la République Populaire de Chine

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul ne sera tenu en servitude ;

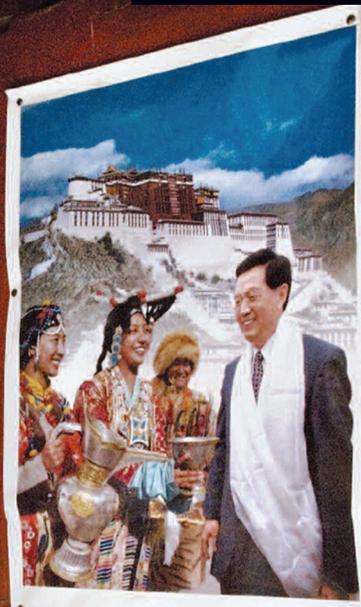


Photo de couverture: Un moine tibétain devant les portes de son monastère à Barkham (en chinois: Ma'erkang), dans la province du Sichuan. Il est entouré de posters de propagande: sur sa droite Mao Zedong, Deng Xiaoping et Jiang Zemin; sur sa gauche, Hu Jintao entouré de femmes tibétaines devant le palais du Potala à Lhassa (crédit de l'image: Gilles Sabrie).

## Table des matières

I. Résumé .....	4
II. Attitude de l'État vis-à-vis du bouddhisme tibétain .....	5
III. Les développements en République populaire de Chine depuis l'Examen Périodique Universel de 2009.....	7
1. Mesures pour contrôler la réincarnation au Tibet et les représentants de la religion ----	7
2. Interdiction des images représentant le dalaï-lama .....	9
3. Intensification de la répression et des mesures réglementaires depuis 2008 .....	10
4. Éducation des Tibétains après les pèlerinages: vers des tactiques de plus en plus intransigeantes .....	12
5. Persécution des moines et des nonnes.....	13
6. Éducation patriotique et disparitions forcées .....	15
IV. Recommandations .....	17

# I. Résumé

Depuis février 2009, plus de 120 Tibétains se sont immolés par le feu au Tibet, dont des jeunes étudiants, des moines, des nonnes, des agriculteurs et des pasteurs-nomades. En termes de fréquence et d'étendue géographique, cela constitue à l'échelle mondiale l'une des plus importantes vagues de protestation à caractère politique, sous la forme de l'immolation par le feu, au cours des 60 dernières années.

Il existe sans aucun doute un lien direct entre les immolations par le feu et la situation d'instabilité au Tibet, et l'intensification de la campagne contre le dalaï-lama combinée avec le renforcement des mesures légales prises par l'État pour contrôler la religion des Tibétains. Ce lien a été particulièrement mis en évidence après l'instauration de mesures plus restrictives dans les régions tibétaines orientales de l'Amdo et du Kham où la plupart des immolations par le feu ont eu lieu. Alors que ces politiques sous-jacentes sont en vigueur au Tibet depuis le milieu des années 1990, une tendance au durcissement est apparue ces 5 dernières années, depuis les protestations de 2008. Toutes les formes de contestation des Tibétains contre les effets de ces politiques ont été suivies par d'autres violations des droits humains par l'État, à savoir des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et des formes de traitement ou de punitions inhumains. Les victimes de ces violations ont été, dans la majeure partie des cas, des moines et des nonnes tibétains bouddhistes.

*Ces mesures et les politiques sous-jacentes constituent de graves violations des principes fondamentaux des droits humains, tels qu'inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Ce rapport se concentre sur les violations graves de la liberté de pensée, de conscience et de religion (Art. 18 DUDH) au Tibet, comme étant l'une des principales causes de griefs des Tibétains, les poussant à des actes tragiques de contestation, tels que les immolations par le feu. Le rapport se concentre également sur les violations de l'article 3 (sur le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté), article 5 (sur le droit à n'être pas soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants), article 9 (sur le droit à ne pas être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé), article 10 (sur le droit à un procès équitable), article 13 (sur le droit de circuler librement), article 19 (sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression) de la DUDH, conséquences des politiques gouvernementales contre le bouddhisme tibétain.*

# II. Attitude de l'État vis-à-vis du bouddhisme tibétain

Le contrôle étroit de la République Populaire de Chine (RPC) sur la pratique et les enseignements religieux au sein de la région tibétaine se fonde sur le maintien de la suprématie et de l'autorité du Parti Communiste Chinois (PCC). Bien que la constitution chinoise stipule que les citoyens de la RPC ont le droit à la « liberté de religion », le Parti définit comme religion ou pratique religieuse « acceptable » uniquement ce qui n'interfère pas avec ni ne met en cause la légitimité et le statut du Parti. Si les autorités jugent l'exercice de la liberté de religion préjudiciable aux intérêts supérieurs de l'État, cette dernière sera dûment supprimée. A ce jour, il demeure impossible de contester ou de remettre en question la constitution devant une juridiction en Chine.

Les deux politiques visant à promouvoir un développement économique rapide et à orchestrer une campagne virulente de dénonciation publique contre le dalaï-lama, officiellement définies au milieu des années 1990, restent à ce jour les principes directeurs de la gestion des questions tibétaines par la Chine. Les fondements théoriques de l'hostilité envers la religion ont clairement émergé au tournant du siècle à travers des déclarations officielles émanant du PCC et établissant qu'en raison de ses liens avec le dalaï-lama, la religion au Tibet était par nature opposée au socialisme et par conséquent, à l'État chinois.<sup>1</sup>

Le rôle du Parti dans le contrôle du bouddhisme tibétain a été mis en avant par les plus hauts cadres du PCC. Ainsi, à l'occasion d'une réunion stratégique concernant la politique à mener au Tibet au cours de la prochaine décennie, le président et secrétaire du Parti Hu Jintao a fait référence à la priorité politique majeure de guider "le bouddhisme tibétain en accord avec la société socialiste" (Xinhua, 22 janvier 2011).

A partir de 1994, les autorités chinoises ont lancé une campagne particulièrement agressive contre le dalaï-lama, interdisant notamment l'affichage de photographies le représentant et forçant les moines et les nonnes à le dénoncer. Tandis que ces politiques ont tout d'abord été mises en œuvre dans la Région autonome du Tibet, elles ont progressivement été imposées dans les régions orientales du plateau tibétain, où les Tibétains avaient auparavant davantage la possibilité de s'exprimer et de pratiquer leur religion.

De nombreux Tibétains s'étant immolés par le feu ont cherché à mettre en évidence la place de la religion dans leur acte. Ainsi certains sont décédés les mains jointes en prière, tandis que nombreux sont ceux qui se sont immolés à proximité d'un stupa (reliquaire), d'un monastère

---

1. En 2000, le secrétaire du Parti de l'époque, Chen Kuyuan, s'est adressé aux cadres du Parti à propos des fondements théoriques de l'approche du PCC en matière de religion, en affirmant : « En raison de leur croyance religieuse, de nombreuses personnes continuent de suivre le dalaï-lama, fracturant la mère patrie et mettant en danger le socialisme ». Cité par le professeur Robert Barnett dans 'Restrictions and their Anomalies: The Third Forum and the Regulation of Religion in Tibet', dans 'Journal of Current Chinese Affairs', 41, 4, 45-107 (2012);

ou d'un couvent. D'autres se sont immolés pendant d'importantes cérémonies religieuses.<sup>2</sup> La quasi-totalité des Tibétains s'étant immolés par le feu et ayant participé pacifiquement à des manifestations au péril de leur vie ont demandé à ce que le dalaï-lama soit autorisé à retourner au Tibet.

Depuis la vague de manifestations essentiellement pacifiques, qui s'est déroulée en mars et avril 2008, le contexte s'est fortement détérioré pour le bouddhisme tibétain. Les autorités chinoises sont passées d'une tactique d'oppression dans les monastères, les couvents et la société dans son ensemble, à une approche que l'on peut considérer comme totalitaire, à travers laquelle l'État ne reconnaît plus aucune limite à son autorité, instaurant un climat de peur et s'efforçant de réguler chaque aspect de la sphère publique et de la vie privée.<sup>3</sup>

Ce rapport montre comment le gouvernement chinois a adopté une approche envahissante et systématique de « l'éducation patriotique » et comment cela a été accompagné d'une importante augmentation du nombre d'équipes de travail et de cadres du Parti dans les zones rurales du Tibet. Pour mener ce que le PCC appelle une « guerre contre le sabotage sécessionniste »<sup>4</sup>, le gouvernement chinois essaie d'ébranler la pratique du bouddhisme tibétain et de remplacer, dans le cœur et les esprits tibétains, la loyauté envers le dalaï-lama par une fidélité au Parti-État chinois, sapant ainsi les racines même de l'identité nationale tibétaine.

Au cours des deux dernières décennies, cette approche a mené à la mise en place de mécanismes administratifs et légaux qui permettent aux autorités de lutter contre toute activité religieuse perçue comme une menace à la stabilité sociale et à l'unité de la nation, tout en affirmant agir en respect de « l'état de droit ».

Depuis le milieu des années 1990, le durcissement des restrictions sur la liberté religieuse dans les régions tibétaines reflète l'orientation générale de la politique religieuse en Chine. Toutefois, la répression contre les monastères et les couvents peut également être considérée comme faisant partie d'un effort plus large pour réprimer la dissidence tibétaine à travers un mélange de propagande, de rééducation, de réglementation administrative, de punitions et de mesures sécuritaires de plus en plus sophistiquées.

En 2011, Hu Jintao a mis l'accent sur le rôle du Parti dans le contrôle du bouddhisme tibétain, exhortant les cadres à : « Mettre en œuvre globalement les principes de base du Parti pour le travail religieux ainsi que pour les lois et réglementations de l'administration du gouvernement dans les affaires religieuses ; maintenir avec conviction l'ordre normal du bouddhisme tibétain ; et guider le bouddhisme tibétain afin qu'il reste en accord avec la société socialiste. » (Xinhua, 22 Janvier 2011)

Les dirigeants du Parti soulignent également que la culture tibétaine, qui est indissociable de la religion dans la société tibétaine, doit accompagner les objectifs idéologiques de la Chine et son

---

2. Au cours d'un incident similaire, deux Tibétains se sont immolés par le feu et sont décédés le 24 et le 25 février 2013 dans des monastères situés au Tibet oriental où de nombreux pèlerins s'étaient rassemblés pour des cérémonies de prière l'avant-dernier et le dernier jour du Lossar, une période religieuse particulièrement importante pour les Tibétains. International Campaign for Tibet, 25 février 2013: "Two Tibetans self-immolate at monasteries during prayer ceremonies in Amdo";

3. International Campaign for Tibet, avril 2012 : « 60 Years of Chinese Misrule: Arguing Cultural Genocide in Tibet » ;

4. Le 10 février 2012, les médias d'État ont déclaré que la situation au Tibet était si grave que les officiels devaient se préparer à « une guerre contre le sabotage sécessionniste ». (Quotidien du Tibet).

développement. Dans un document stratégique sur le développement des régions de l'ouest de la RPC, comprenant donc les régions tibétaines, Li Dezhu, Ministre de la Commission d'État pour les affaires ethniques<sup>5</sup>, a décrit la religion comme un « véritable obstacle au développement » et à « la stabilité des régions ethniques ».

# III. Les développements en République populaire de Chine depuis l'Examen Périodique Universel de 2009

## 1. Mesures pour contrôler la réincarnation au Tibet et les représentants de la religion

En septembre 2007, le gouvernement chinois a annoncé des mesures stipulant que tous les lamas réincarnés (tulkous) devaient obtenir l'approbation du gouvernement. Ces mesures, qui prennent délibérément pour cible une croyance fondamentale du bouddhisme tibétain, révèlent l'agenda du PCC, dont l'objectif est de saper puis supplanter la hiérarchie religieuse tibétaine et d'affaiblir l'autorité des chefs religieux tibétains, dont le dalaï-lama.

Les nouvelles « mesures de gestion de la réincarnation des Bouddhas vivants dans le bouddhisme tibétain », qui sont décrites par la presse officielle comme « un mouvement important pour institutionnaliser la gestion de la réincarnation », ont été adoptées par l'Administration d'État des affaires religieuses (SARA) pour leur mise en œuvre à partir du 1er septembre 2007. Les autorités chinoises utilisent l'expression de « Bouddhas vivants » pour décrire les lamas réincarnés ou tulkous, personnes qui ont consciemment décidé de renaître, souvent plusieurs fois, pour le bien des autres.

Parmi les mesures, la SARA stipule que les réincarnations de « Bouddhas vivants » qui n'ont pas l'approbation du gouvernement sont « illégales ou invalides ». Puisque le gouvernement décide si la personne réincarnée est une figure religieuse légitime ou non, cela signifierait que le système tibétain de reconnaissance et d'éducation des lamas réincarnés n'est plus pertinent. Dans le cadre de son projet visant à miner systématiquement la hiérarchie religieuse traditionnelle

---

5. Un organisme gouvernemental du Conseil d'État. L'article a été publié dans une revue bimensuelle du Comité du Parti, Qiu Shi, qui signifie « Recherche de la Vérité » du 1er Juin, 2000.

au Tibet, le gouvernement a l'intention d'appliquer cette mesure même aux tulkous qui ont été reconnus par les autorités religieuses tibétaines depuis plusieurs années.

En outre, les nouvelles mesures réglementaires sur les lamas réincarnés, entrées en vigueur dans la Région autonome du Tibet en janvier 2007 <sup>6</sup>, incluent au moins quatre articles sur la reconnaissance des tulkous. Cela représente une approche plus cohérente qu'auparavant, destinée à miner l'autorité traditionnelle du dalaï-lama en matière de réincarnation. Tandis que les règlements de 1991 sur la religion affirmaient seulement que la reconnaissance des tulkous ne pouvait pas être utilisée comme un moyen d'« infiltration étrangère », les mesures de 2007 précisent que : « Aucune organisation ni aucun individu ne peut, sans l'autorisation du département des affaires religieuses de la Région autonome, rechercher ou reconnaître des tulkous ainsi que les âmes de jeunes êtres réincarnés. » [Article 36]. Dans le cas où ce postulat n'est pas clair, la même clause précise que : « La réincarnation des tulkous dans le bouddhisme tibétain traditionnel est gérée dans un lieu d'activités religieuses sous la direction d'une organisation religieuse, conformément aux dispositions pertinentes de l'État et de la Région autonome et en conformité avec les traditions religieuses et les systèmes historiques. »

En mai 2010, des officiels chinois ont accusé le lama de Shag Rongpo, un monastère peu connu situé dans la comté de Nagchu (Région autonome du Tibet) d'être entré en contact avec le dalaï-lama pour la recherche d'un Shag Ronpgo Trulku – un maître dont les bouddhistes tibétains estiment qu'il appartient à une lignée d'enseignants réincarnés dont la réincarnation peut durer des siècles. Cinq Tibétains qui avaient voyagé vers Lhassa ont été arrêtés. Des fonctionnaires et la Police Armée du Peuple se sont rendus au monastère pour y mener une campagne « d'éducation patriotique » et exercer des pressions sur les moines afin qu'ils dénoncent le dalaï-lama et le supérieur du monastère. Celui-ci, âgé de 75 ans, a été expulsé et placé en résidence surveillée ; un moine a été condamné à l'emprisonnement ; 17 autres ont été expulsés et soumis à ce que les autorités appellent « la surveillance publique ». Suite à ces événements, le 20 juillet, un moine âgé de 70 ans, Ngawang Gyatso, s'est suicidé suite à une « dépression » liée à la répression religieuse et à la pression subie pour qu'il dénonce le dalaï-lama dont il souffre. Les fonctionnaires ont confisqué la note laissée par Ngawang Gyatso en guise d'adieu et ont ordonné aux moines de Shag Rongpo de ne pas présenter sa mort comme un suicide, mais comme une « mort naturelle », ce qui correspond à la version officielle du gouvernement <sup>7</sup>.

Actuellement, il est difficile de déterminer combien de tulkous ont dû obtenir l'autorisation de l'État pour être « légalement reconnus » comme autorité religieuse. Il en est de même concernant les incidents au cours desquels des institutions religieuses et des individus ont été sanctionnés pour n'avoir pas respecté ces règles. Cependant, l'exemple donné ci-dessus montre que les autorités appliquent les règles de la réincarnation au Tibet avec détermination.

Conformément à la réglementation susmentionnée, les mesures sur la Région autonome du Tibet déclarent que « le personnel religieux professionnel est confirmé par leur organisation religieuse. » [Article 29]. Ceux qui n'ont pas obtenu de confirmation officielle « ne peuvent pas se livrer à des activités religieuses en dehors de leur lieu d'activité religieuse, telles que

---

6. « Les mesures en RAT dans la mise en œuvre des "régulations des affaires religieuses", dans International Campaign for Tibet, 2007: « The Communist Party as Living Buddha » ;

7. Selon la Commission exécutive du Congrès américain sur la Chine, le 18 octobre 2010 : « La politique du gouvernement sur la réincarnation tibétaine mène aux expulsions, aux détentions et aux suicides » ;

les initiations des moines ou des nonnes, les consécration, l'exposition de sutras bouddhistes, le prosélytisme, ou la persuasion d'adeptes. » [Article 33].

*Les règles sur la réincarnation au Tibet interfèrent avec l'autonomie institutionnelle du bouddhisme tibétain, et passent outre l'autorité des traditions et des règles, telles que définies par le bouddhisme tibétain lui-même, et imposent les décisions de l'État sur les structures de base du bouddhisme tibétain. En conséquence, ces règles forcent les bouddhistes tibétains à reconnaître et à adorer les autorités religieuses qui n'ont pas été choisies en fonction de leurs traditions religieuses, interférant ainsi directement avec le système de croyance de chaque bouddhiste tibétain. Ces règles de réincarnation constituent une violation de l'article 18 de la DUDH. En ce qui concerne l'ingérence de l'État dans la structure institutionnelle du bouddhisme tibétain, ces règles et les mesures sur la Région autonome du Tibet susmentionnées constituent une violation de l'article 20 de la DUDH, qui garantit aussi le droit collectif de s'associer sans l'ingérence de l'État.*

## **2. Interdiction des images représentant le dalaï-lama**

Les représentants du gouvernement de la RPC affirment parfois qu'il n'existe aucune loi interdisant la détention ou l'exposition d'images du dalaï-lama, mais qu'en vérité la plupart des Tibétains ont choisi de ne pas afficher sa photo. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité : les fonctionnaires continuent d'enlever les photos du dalaï-lama des monastères et des domiciles privés et la vénération publique du dalaï-lama reste interdite. Dans certains monastères où les moines ont participé aux manifestations de 2008, des policiers armés ont apposé un tampon sur les images du dalaï-lama ou l'y ont défiguré <sup>8</sup>.

Bien qu'il n'existe aucune mesure juridique connue concernant l'interdiction formelle de l'affichage d'images du dalaï-lama, les origines de cette pratique remontent au « Troisième Forum sur le travail au Tibet » en 1994. Après cette importante réunion stratégique sur le Tibet des décideurs politiques de la RPC, un « avis consultatif » probablement inspiré par des ordres non publiés du Parti <sup>9</sup>, a été émis par « l'Association bouddhiste chinoise » en 1996. Les restrictions sur la vente, la réimpression et la possession de portraits du dalaï-lama ont été réitérées dans des déclarations publiques et des réglementations régionales et locales depuis la formulation de ces politiques en 1994, et ce, malgré différentes nuances, et malgré la distinction entre lieux publics et monastères ainsi qu'entre les groupes ciblés, à savoir les moines et les nonnes, et la population en général.<sup>10</sup>

*Les restrictions concernant l'affichage des images et l'expression de la loyauté envers le dalaï-lama constituent une violation de l'article 18 de la DUDH, et interfèrent avec la liberté de croyance des Tibétains, qui considèrent le dalaï-lama comme leur chef religieux.*

---

8. International Campaign for Tibet, mars 2009 : « A Great Mountain Burned by Fire: China's Crackdown in Tibet »;

9. Barnett, op. cit..

10. Barnett, op. cit..

### 3. Intensification de la répression et des mesures réglementaires depuis 2008

L'environnement encadrant le bouddhisme tibétain s'est détérioré de manière significative, surtout depuis les protestations pacifiques qui ont eu lieu à travers l'ensemble du Tibet en mars et avril 2008. Le PCC et le gouvernement ont répondu à la contestation, en intensifiant une campagne contre le dalaï-lama qui existait déjà depuis longtemps; en promulguant des mesures réglementaires visant à s'immiscer et à gérer les micro-affaires monacales des bouddhistes tibétains; en mettant en œuvre des programmes agressifs de «formation juridique» visant à faire pression sur les moines et les nonnes afin qu'ils étudient et acceptent le contrôle étendu du gouvernement sur leur religion, leurs monastères et leurs couvents; et en organisant un Forum du Parti de haut niveau pour établir officiellement une politique coordonnée sur les questions tibétaines, parmi lesquelles la religion, dans toutes les régions autonomes tibétaines.

Les régulations relatives aux « affaires bouddhiques tibétaines » au sein des monastères et des couvents dans neuf des dix préfectures tibétaines autonomes situées à l'extérieur de la Région autonome du Tibet ont pris effet ou sont en train d'être rédigées. Ces nouvelles mesures affecteront près de la moitié de la zone que le gouvernement chinois désigne comme « Région autonome du Tibet » et un peu plus de la moitié des Tibétains résidant dans les régions autonomes tibétaines de Chine. Elles instituent un contrôle plus fort et poussé de l'activité religieuse au Tibet.

Les régulations révèlent des degrés différents dans le contrôle de la pratique religieuse. Par exemple, les mesures à Ngaba, dans le Sichuan, où la vague d'immolations par le feu a démarré<sup>11</sup>, atteignent un degré de précision et de contrôle qui vont au-delà de celles prévalant dans le Huangnan du Qinghai voisin<sup>12</sup>. Les conditions imposées aux moines pour tout voyage d'étude sont définies dans des termes très vagues selon les régulations de Huangnan, mais les sont très précisément à Ngaba. Là-bas, il semble y avoir des obstacles extrêmement onéreux et bureaucratiques à franchir pour les mener à bien les moindres fonctions de base au sein des monastères. Même effectuer un service religieux dans les familles doit être notifié aux autorités, et ce jusqu'à deux niveaux hiérarchiques.

Ces nouvelles régulations, par exemple sur les déplacements, s'apparentent en somme aux mesures en place dans la Région autonome du Tibet et qui restreignent de manière excessive les voyages d'études : les moines et les nonnes ne peuvent pas voyager sans permis, y compris entre deux comtés au sein de la Région autonome du Tibet. Le permis est délivré par les départements de gestion des affaires religieuses au niveau des comtés [Art.41, 42]<sup>13</sup>

---

11. Près d'un tiers des 121 immolations des Tibétains qui se sont déroulées dans la République populaire de Chine depuis février 2009 (jusqu'au 21 août 2013) ont eu lieu dans le comté de Ngaba.

12. Voir « Ngaba prefecture Issue (2009) No. 20., "Aba Tibetan and Qiang Autonomous prefecture Temporary Management Measures for Tibetan Buddhist Affairs" [阿坝藏族羌族自治州藏传佛教事务管理暂行办法] 已经州委、州人民政府研究同意, 现印发, 请遵照执行], [http://www.law-lib.com/law/law\\_view.asp?id=297813](http://www.law-lib.com/law/law_view.asp?id=297813) ». La traduction vers l'anglais de cette réglementation n'a pas encore été publiée par l'International Campaign for Tibet;

13. TAR Measures for Implementation of the 'Regulations for Religious Affairs », dans International Campaign for Tibet, 2007: « The Communist Party as Living Buddha »;

Dès la fin de la répression, le 14 mars 2008, les autorités chinoises ont accusé le dalai-lama d'avoir orchestré l'instabilité au Tibet. Elles ont mené, parallèlement à ces accusations, une campagne de grande ampleur au sein de la Région autonome du Tibet, pour contrer le dalai-lama. Cette campagne a été mise en œuvre des plus hautes sphères, jusqu'à la base.

Ceci a permis un usage systématique et généralisé de "l'éducation patriotique" et une augmentation marquée des équipes de travail et des cadres du Parti dans les zones rurales de la Région autonome du Tibet ainsi que des initiatives bien dotées financièrement dans le domaine culturel et social à Lhassa et dans les autres zones urbaines. Des images dans les médias officiels ont montré des Tibétains en train de labourer les champs en rase campagne, arborant des drapeaux rouges du Parti sur leurs tracteurs. Sur une de ces photos, des Tibétains vêtus de tenues traditionnelles exhibent une image des leaders chinois Mao Zedong, Deng Xiaoping, Jiang Zemin et Hu Jintao, avec des sculptures en beurre. Ces dernières, traditionnellement créées dans les monastères tibétains en tant qu'acte religieux, devraient en principe être accompagnées de thankas (peintures ou fresques murales religieuses tibétaines).

Tandis que ces mesures sont renforcées dans toutes les régions tibétaines, leur application est particulièrement stricte à Lhassa et dans la Région autonome du Tibet.

Des officiels du gouvernement chinois ou du Parti communiste sont postés en permanence dans les monastères et, dans certains cas, ces officiels bénéficient du grade de supérieur et de la rémunération d'un directeur adjoint d'organe gouvernemental de province. Cette nouvelle politique, annoncée en janvier 2012 par Chen Quanguo, secrétaire du Parti pour la Région autonome du Tibet, a été décrite par les médias officiels comme « essentielle pour mener la lutte contre le séparatisme ». Elle a pour objectif de « garantir que les moines et les nonnes ne participent pas à des activités visant à scinder la mère-patrie et à déstabiliser l'ordre social »<sup>14</sup>.

Ce nouveau système représente un tournant majeur, nécessitant la mise en place d'un « Comité de gestion » situé dans chaque monastère. Ce Comité n'est pas élu, mais a l'autorité sur les « Comités de gestion démocratique », structures en place jusqu'à présent. Le nouveau système des Comités de gestion des monastères, dirigé par les cadres du Parti et des officiels du gouvernement, a été initié en novembre 2011 et achevé en février 2012. Chen Quanguo, secrétaire du Parti pour la Région autonome du Tibet, a déclaré aux membres du Parti en février 2012 que « les cadres présents dans les monastères » devront s'assurer que les moines et les nonnes « deviennent une force importante pour le développement de l'amour envers la patrie, l'amour envers la religion, l'observation des règlements, le respect des lois, la sauvegarde de la stabilité et l'établissement de l'harmonie »<sup>15</sup>.

---

14. « China: Tibetan Monasteries Placed Under Direct Rule, » 16 mars 2012, Human Rights Watch, voir: [www.hrw.org/news/2012/03/16/china-tibetan-monasteries-placed-under-direct-rule](http://www.hrw.org/news/2012/03/16/china-tibetan-monasteries-placed-under-direct-rule).

15. Li Chengye, cité dans le rapport annuel 2012 de la Com in the Congressional-Executive Commission on China Annual Report 2012, Tibet section: "Chen Quanguo Gives Important Instructions on Further Improving the Work of Cadre Presence in Monasteries: Let Monks and Nuns Who Love Their Country and Their Religion Experience the Solicitude and Loving Care of Party and Government and Consciously Make Greater Contributions to the Building of Harmonious Tibet and Peaceful Tibet," Tibet Daily, 2 February 12, reprinted in China Tibet Online (translated in Open Source Center, February 10, 2012);

De plus, les cadres ont été encouragés à nouer des liens d'amitié avec les moines et les nonnes afin de recueillir des informations sur ces derniers et leurs proches, tout en les amenant à devenir des « patriotes et des progressistes. »<sup>16</sup>. Un ancien membre d'une équipe de travail a rapporté à un chercheur de la Campagne Internationale pour le Tibet, après avoir mené une campagne d'éducation patriotique dans la Région autonome du Tibet : « Cela ne dérange pas trop les villageois de nous entendre lire ou enseigner les politiques du Parti et encenser sa bonté, étant donné que nous offrons toutes sortes d'activités, notamment des chansons, des jeux et des tournois. Mais malgré cela, lorsque nous leur posons des questions à propos du dalaï-lama, ils hésiteront et n'oseront jamais répondre. Lorsqu'on en vient à s'opposer au dalaï-lama, la plupart des villageois sont mal à l'aise et les réunions tombent dans le silence. Ils ne veulent même plus nous regarder dans les yeux. Oui, en effet, il est intéressant de noter que très peu de villageois s'opposent publiquement au dalaï-lama lors de réunions de villages. Tous les documents donnés par le gouvernement, et censés être lus et distribués, concernent « la politique du gentil Parti » et « la méchante clique du dalaï-lama ».

Avec les mêmes objectifs, concernant cette fois les laïcs, les médias officiels ont en effet annoncé que plus de 20 000 cadres et 5000 équipes de travail ont été sélectionnés par le gouvernement chinois pour stationner en permanence dans différents districts de la Région autonome du Tibet, tandis que d'autres cadres ont été envoyés dans des zones rurales reculées (Tibet Daily, 11 mars 2012).

*La mise en place de Comités de gestion dans les monastères bouddhistes tibétains avec pour objectif l'endoctrinement politique constitue une grave interférence à la liberté d'association des bouddhistes tibétains et enfreint de fait l'article 20 de la DUDH. Toute présence du gouvernement ou du Parti au sein des monastères visant à interdire la pratique du culte ou l'expression de la loyauté envers le dalaï-lama, est une violation à l'article 18 de la DUDH.*

#### **4. Éducation des Tibétains après les pèlerinages : vers des tactiques de plus en plus intransigeantes**

La seule possibilité que les Tibétains ont de voir le dalaï-lama et d'écouter ses enseignements est de quitter le Tibet, soit temporairement, soit pour de bon. Traditionnellement, de nombreux Tibétains effectuent des pèlerinages en Inde. Selon un témoignage concernant l'aggravation de la répression et de la campagne contre le dalaï-lama au Tibet, des centaines de Tibétains ont été détenus et soumis à la « rééducation » à leur retour d'un séminaire important donné par le dalaï-lama en Inde en janvier 2012. C'était la première fois qu'autant de mises en détention avaient lieu au retour d'un pèlerinage en Inde.

---

16. Cité dans la section Tibet du rapport annuel 2012 de la Commission exécutive du Congrès sur la Chine. Chen Run'e, "Be a Close Friend to Monks and Nuns" [Zuo sengni de tiexin ren], Quotidien du Tibet, 18 avril 12, réimprimé dans China Tibet News. Selon le rapport, les cadres placés dans les monastères "doivent établir et perfectionner les dossiers sur les moines et les nonnes qui détiennent la certification professionnelle du personnel religieux, qui détaille et enregistre leurs informations personnelles et leur situation familiale". La CECC a observé dans le même rapport que les Comités de gestion de monastère, en termes de statut et de fonction, sont plus intrusives et répressives que les Comités de surveillance et d'évaluation de la population (MSACs) établis dans la province du Qinghai par les réglementations des affaires bouddhistes tibétaines au niveau préfectorale.

Des Tibétains revenant d'Inde – beaucoup ayant voyagé légalement avec un passeport chinois – ont été retenus dans des centres de détention, notamment créés dans une école ou un camp militaire à Lhassa. Certains centres de détention se situaient près de l'aéroport. Les Tibétains qui avaient un passeport chinois et qui revenaient d'Inde en avion ont été arrêtés dès l'atterrissage. Les Tibétains ayant emprunté des voies différentes pour revenir chez eux ont disparu et personne n'a eu de leurs nouvelles pendant des semaines, voire des mois. Des Tibétains qui sont rentrés par voie terrestre depuis le Népal (en traversant la frontière de Dram dans la Région autonome du Tibet), ont été arrêtés à différents points de contrôle et ont été minutieusement fouillés, ainsi que leurs bagages.

Selon plusieurs rapports, la police a confisqué des objets, tels que des chapelets de prière ou des photos. Des couples et des familles ont été séparés au cours de la période de détention et des soins médicaux ont été refusés à des personnes âgées. Une femme âgée, parente d'un Tibétain en exil, qui avait été placée en détention, a eu une attaque cardiaque et s'est évanouie alors qu'elle était séparée de son mari. Un Tibétain de Lhassa, à présent en exil, a déclaré que les détentions « imposent une pression psychologique et financière insupportable pour les familles et les communautés. »

Un certain nombre de Tibétains des régions orientales du Kham et de l'Amdo qui passaient par Lhassa pour rentrer chez eux, depuis le Kalachakra, ont également été arrêtés dès leur arrivée. Ils n'ont pas été autorisés à se rendre en pèlerinage dans les lieux sacrés de Lhassa, en particulier au temple du Jokhang, ni à visiter le Palais du Potala (une activité traditionnelle pendant le Nouvel An tibétain). Ils sont retournés dans leur région d'origine accompagnés par des agents de sécurité et de la police.

## **5. Persécution des moines et des nonnes**

Toutes les activités religieuses et les croyances considérées comme une menace pour l'autorité du Parti sont ciblées et criminalisées et ciblées. Le droit pénal chinois est utilisé en vue de poursuivre les individus dont les activités religieuses sont associées au « séparatisme ». Les moines et les nonnes représentent environ 58% des prisonniers politiques. La Commission exécutive du Congrès sur la Chine à Washington enregistre 824 prisonniers tibétains, politiques ou religieux, actuellement détenus ou emprisonnés. Parmi ces 824 Tibétains, 479 sont des moines, des nonnes ou des lamas réincarnés.

Des inquiétudes subsistent quant à l'état de santé et la sécurité de trois moines de haut rang de Drepung arrêtés en avril 2008. Deux d'entre eux ont par la suite été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 20 ans à la perpétuité. Aucune information concernant leur lieu de détention, ni leur état de santé n'a été rendue publique. Les longues peines d'emprisonnement auxquelles ces moines ont été condamnés s'inscrivent dans le cadre d'une répression continue à Drepung, après que les moines du monastère ont été en première ligne des manifestations pacifiques commencés à Lhassa le 10 mars 2008 <sup>17</sup>.

---

17. Campagne internationale pour le Tibet, 21 décembre 2010: "Senior monk-scholars, with no political record, sentenced to life and 15-20 years imprisonment – crackdown continues at Drepung".

Le 10 mars 2010, certains moines du monastère de Ditsa, qui regroupe plus de 400 moines dans la province de l'Amdo, ont diffusé des brochures et collé des affiches, dans l'enceinte du monastère, pour exprimer leur loyauté envers le dalaï-lama et appeler à un « Tibet libre ». Selon certains Tibétains en exil qui sont en contact avec des Tibétains de la région, au moins 30 agents de sécurité sont arrivés au monastère et ont été rejoints plus tard dans la journée par plus de 100 autres. Ceux-ci ont détenu Jamyang, un moine de 18 ans du comté de Tsigortang (en chinois: Xinghai), dans la préfecture autonome tibétaine de Tsolho (en chinois: Hainan) située dans la province du Qinghai, ainsi que Yeshe, un autre moine de 19 ans du même comté de Tsigortang, et Tulku Woesser, un lama réincarné d'une trentaine d'années qui a été libéré après trois jours d'interrogatoire <sup>18</sup>.

La même source a affirmé que les troupes ont installé des tentes à l'extérieur du monastère, restreignant les mouvements de tous les moines, empêchant les assemblées religieuses et interdisant deux événements religieux (un débat religieux formel et une seconde cérémonie). La source a déclaré que le 10 mars, l'école du monastère a également été fermée. L'école est fréquentée par plus de 60 jeunes moines qui suivent des cours de tibétain, de chinois et de mathématiques.

Un lama tibétain de la province du Kham, Phurbu Rinpoche, a été condamné à huit ans et demi de prison en décembre 2009. Il s'agit de la première condamnation connue d'un important enseignant religieux au Tibet, depuis que les manifestations ont éclaté à travers le plateau en mars 2008. Un lama tibétain respecté de la préfecture de Karze (en chinois: Ganzi), dans la province du Sichuan (région tibétaine du Kham), Phurbu Tsering Rinpoche, a été arrêté en mai 2008 et accusé initialement de possession illégale d'armes et de munitions. D'autres accusations ont été portées contre lui, liées à des allégations selon lesquelles il se serait approprié un immeuble appartenant au gouvernement. Phurbu Rinpoche a été initialement autorisé à être représenté par deux éminents avocats de Pékin. Cependant, ces deux avocats n'ont pas été autorisés à assister aux procédures judiciaires supplémentaires et ils ont été, depuis, radiés avec plus de 40 autres avocats en charge d'importants dossiers sur les droits humains. Les deux avocats chinois défenseurs de Phurbu Rinpoche ont déclaré que de graves violations du droit chinois ont été commises au cours de l'affaire et que les accusations contre lui « manquent de clarté en ce qui concerne les faits et le nombre de preuves »<sup>19</sup>.

Jamyang Jinpa, un moine de 37 ans du monastère de Labrang, est décédé après avoir subi de graves tortures en prison. Jinpa avait été placé en détention après avoir participé, le 9 avril 2008, à une manifestation devant des journalistes étrangers au monastère de Labrang. Labrang est un important monastère dans la comté de Sangchu (en chinois: Xiahe), dans la préfecture autonome tibétaine de Kanlho (en chinois: Gannan), situé dans la province du Gansu. La mort de Jinpa le 3 avril 2011, a eu lieu à peine quelques semaines après la mort de Sangey Gyatso, âgé de 42 ans et faisant également partie des 15 moines de Labrang qui avaient participé aux manifestations de 2008 <sup>20</sup>.

---

18. Campagne internationale pour le Tibet, 22 mars 2010: "Tibetans mark Uprising anniversaries despite crackdown: Lhasa like a war-zone".

19. Campagne internationale pour le Tibet, 4 janvier 2010: "Influential Tibetan lama sentenced to eight and a half years in prison".

20. Campagne internationale pour le Tibet, 4 avril 2011: "Torture blamed for death of Tibetan monk, second death following protest during foreign reporters' visit to Labrang monastery".

Des dizaines de Tibétains ont été emprisonnés lors d'une nouvelle vague de protestation dans la préfecture de Karze (en chinois: Ganzi) dans l'est du Tibet, bien que la répression y soit déjà intense. Au moins 30 Tibétains, notamment des moines de haut rang, des nonnes et des laïcs, ont été détenus à l'occasion de plus de 15 manifestations pacifiques distinctes en faveur de la liberté, la libération d'enseignants religieux respectés localement, et le retour du dalaï-lama à Lhasa <sup>21</sup>.

## 6. Éducation patriotique et disparitions forcées

La rééducation de masse dans la Région autonome du Tibet, lancée en avril 2008, a comme slogan: « L'unité et la stabilité apportent le bonheur. La séparation [des nationalités] et l'instabilité sont une catastrophe ». Les monastères sont des cibles permanentes de la rééducation en masse. Des centaines de moines des trois grands monastères de Lhasa, à savoir les monastères de Sera, Ganden et Drepung, ont été expulsés et arrêtés depuis avril 2008, ce qui soulève des craintes quant à la survie de ces établissements en tant qu'institutions religieuses.

Les moines expulsés des monastères de Lhasa en mars et avril 2008 n'ont pas été autorisés à y retourner. Des centaines d'entre eux ont été conduits en dehors des monastères, la tête enveloppée d'une capuche noire, puis emprisonnés dans la région du Qinghai pour soi-disant « étudier ». Les moines des autres régions du Tibet se rendaient traditionnellement dans ces monastères pour des séjours d'études mais n'y sont plus autorisés. Les médias d'État chinois ont reconnu que 1200 moines au total, provenant des monastères de Drepung et de Sera, avaient été expulsés en 2008.

Les autorités chinoises ont isolé plusieurs autres centres importants et influents de la culture bouddhiste tibétaine - notamment le monastère de Kirti à Ngaba (en chinois: Aba), dans le Sichuan (c'est-à-dire la région tibétaine de l'Amdo). Le lendemain de l'immolation par le feu d'un jeune moine de Kirti, Phuntsog, le 11 mars 2011, la présence des militaires à Ngaba s'est intensifiée, avec une augmentation du nombre de troupes dans la ville. Le 20 mars 2011, des officiels sont arrivés au monastère de Kirti et ont annoncé que tous les moines souhaitant quitter le monastère devaient d'abord se doter d'une lettre de garantie de leur tuteur, d'une lettre du moine de la discipline appropriée (Gekoe) et d'une autre écrite par les représentants du gouvernement alors stationnés à Kirti. Les moines n'étaient pas autorisés à quitter le monastère sans ces trois documents. En outre, les officiels ont commencé une campagne d'éducation patriotique intensive appelée « Aime la nation, aime la religion ».

Pendant la journée, les membres de l'équipe de travail se dirigeaient vers les cellules monacales, posant avec agressivité des questions aux moines sur leurs croyances. Pendant la nuit, des soldats armés et des policiers avec des chiens patrouillaient dans le monastère, en frappant les moines. Début avril 2011, les autorités chinoises ont commencé à construire une clôture en fil de fer barbelé sur le côté nord du monastère et un immense complexe aux murs d'enceinte concentriques. Les moines n'ont pas été autorisés à sortir à l'extérieur du monastère pour acheter de la nourriture. Ce sont les villageois qui leur ont apporté du beurre, de la tampa (farine d'orge grillée) et d'autres aliments de base.

---

21. Campagne internationale pour le Tibet, 27 juin 2011: "Dozens of Tibetans imprisoned in new wave of Kardze demonstrations: protest in Lhasa by Dargye monk" ..

Kirti est l'une des institutions religieuses et culturelles les plus anciennes et importantes au Tibet et se trouvait sous blocus militaire. Considérant l'importance des monastères tibétains comme centre d'apprentissage dédié essentiellement à la protection des valeurs fondamentales de la culture bouddhiste tibétaine, avec un fort ancrage dans la population, ce mouvement agressif à leur encontre a été perçu par les Tibétains avec beaucoup de détresse.

La situation à Kirti a dégénéré, lorsque des moines âgés entre 18 à 40 ans ont été retirés du monastère sous le prétexte de les faire participer à des programmes de « rééducation » ou « d'éducation morale ». « Aller étudier » est l'expression utilisée par les autorités pour qualifier l'enlèvement des moines de leur monastère en vue de subir une rééducation dans un centre de détention. Comme cela a été le cas pour les autres monastères et les centres culturels tibétains autrefois puissants, Sera, Ganden et Drepung à Lhassa, les autorités ont utilisé le prétexte de faire « étudier » les moines ou de leur inculquer une « éducation légale » pour réduire et contrôler la population monastique de Kirti <sup>22</sup>.

Deux moines de Kirti, dorénavant en Inde, se sont exprimés sur la situation au monastère de Kirti, au lendemain de l'immolation par le feu de Phuntsog en mars 2011 : « Ces jours-ci, les militaires, la police et les forces spéciales de la police, armés de plusieurs types d'armes, ont maintenu un blocus contre le monastère de Kirti, à l'intérieur et à l'extérieur. Les militaires divisent les moines d'un même dortoir en groupe de 20 et tiennent des réunions de rééducation « de la religion patriotique » dans les dortoirs des moines. Ils leur posent beaucoup de questions. Quand les moines ne répondent pas selon les attentes des officiels, il semble que les moines soient arrêtés. Le groupe de Losang Jinpa (Jinnak) de Chukle Gabma et Losang Dorje a été détenu pendant 10 jours puis libéré, tandis qu'un autre groupe est toujours en détention. »

Les noms des moines qui n'étaient pas présents dans le monastère ont été rendus publics, et il a été annoncé qu'ils n'étaient pas autorisés à y retourner. Les portes des chambres inoccupées ont été scellées avec un avis épinglé dessus sur lequel était noté « ne pas ouvrir ». Leurs anciens occupants n'ont plus le droit d'y entrer. La campagne de rééducation qui était alors en cours devait initialement durer trois mois mais il a été sans cesse répété que cette période serait prolongée si le comportement des moines ne s'améliorait pas <sup>23</sup>.

Les monastères du comté de Jomda, d'autres institutions religieuses et plus généralement, la société civile au Tibet ont été soumis à une campagne intensive « d'éducation patriotique ». Dans la ville de Chamdo, l'accent a été essentiellement mis sur « l'éducation patriotique », en coordination avec le travail des autorités autour de la « stabilité sociale ». Selon une personne récemment interrogée, la démarche de la campagne de rééducation consistant à demander aux moines de signer des dénonciations écrites a commencé au cours de l'été 2008 dans le monastère de Jopu, près du district administratif de Jomda. En réponse, les 200 moines se sont enfuis, laissant le monastère vide pendant plusieurs mois. Moins de la moitié y est retournée depuis.

*Les « campagnes d'éducation patriotique » dans les monastères bouddhistes tibétains constituent une grave violation de la liberté de croyance, en ce qu'elles interfèrent*

22. Un compte rendu complet de ces développements est donnée dans le rapport de la Campagne internationale pour le Tibet, 'Storm in the Grasslands: Self-Immolations in Tibet and Chinese Policy', décembre 2012, <http://www.savetibet.org/resource-center/ict-publications/reports/storm-grasslands-self-immolations-tibet-and-chinese-policy>

23. Campagne internationale pour le Tibet, 26 mai 2011: "Crackdown in Ngaba: monks detained for giving wrong answers in 'patriotic education'".

*avec les convictions fondamentales des croyants. Par conséquent, ces campagnes constituent une violation grave de l'art. 18 de la DUDH. Toutes les mesures prises par les autorités pour sanctionner les comportements individuels ou pour faire respecter un certain comportement à travers une forme de détention ou de disparition forcée ou involontaire constituent une violation de l'art. 9 de la DUDH.*

## IV. Recommandations

Les recommandations suivantes doivent être examinées à l'occasion de l'Examen Périodique Universel de la République populaire de Chine le 22 octobre 2013 et doivent être soutenues par celle-ci :

1. La République populaire de Chine doit trouver des solutions aux problèmes sous-jacents au Tibet, et considérer avec sérieux les recommandations reçues de la part des différents mécanismes internationaux sur les droits de humains ainsi qu'accepter de recevoir des avis de la part d'experts indépendants sur les droits humains des Nations-Unies, comme l'a déclaré la Haute-commissaire aux droits de l'Homme, Navi Pillay, en novembre 2012 <sup>24</sup> ;
2. Comme l'ont déclaré plusieurs États à l'occasion de la 19<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme en mars 2012, la République populaire de Chine doit autoriser tous les Tibétains, y compris les moines, à exercer leurs droits en matière de culture et de religion, sans aucune restriction; réévaluer les politiques affectant les traditions linguistiques, religieuses et culturelles tibétaines qui créent des griefs et mènent à l'instabilité; respecter la liberté de religion et de croyance pour tous, y compris les Tibétains; améliorer la situation des droits humains au Tibet ainsi qu'ailleurs en Chine, afin de garantir la paix et la stabilité; enfin, autoriser l'accès sans restriction à l'ensemble de son territoire aux observateurs internationaux <sup>25</sup> ;
3. La République populaire de Chine doit entreprendre une enquête approfondie sur la pratique continue des disparitions forcées et s'assurer que les personnes responsables soient poursuivies et condamnées en fonction de la gravité du crime commis, comme l'ont ainsi déclaré les experts sur les droits de l'Homme des Nations-Unies en novembre 2011<sup>26</sup> ainsi que le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies en juin 2011 <sup>27</sup>, en particulier dans le cas des disparitions au monastère de Kirti ;

---

24. OCHCR, 2 novembre 2012: "China must urgently address rights violations in Tibet – UN senior official".

25. Campagne internationale pour le Tibet, 14 mars 2012: „Governments confront China at UN Human Rights Council“.

26. OHCHR, 1 novembre 2011: "UN experts warn of severe restrictions on Tibetan monasteries in China".

27. OHCHR, WGEID, 8 juin 2011: "China: UN expert body seriously concerned about Tibetan monks reportedly subjected to enforced disappearance".

En outre, la République populaire de Chine doit :

4. Libérer le Panchen Lama, Gedun Choekyi Nyima, et l'autoriser à poursuivre l'éducation religieuse qu'il doit suivre afin d'assumer sa position légitime de chef religieux ;
5. Mettre un terme à la politique officielle d'intervention étatique consistant à identifier et éduquer les lamas réincarnés tibétains ;
6. Dissoudre les « Comités de gestion » dans les institutions religieuses ;
7. Mettre un terme aux pratiques qui ciblent les institutions bouddhistes tibétaines et qui menacent d'affecter la culture religieuse tibétaine. Ces pratiques comprennent :
  - l'interdiction abusive de toute construction à caractère religieux, sans le permis délivré par le gouvernement ;
  - les quotas de moines et de nonnes par monastère ;
  - la sélection d'admission des moines et des nonnes, en fonction de leurs opinions politiques ;
  - les restrictions gouvernementales sur les déplacements entre comtés, préfectures et provinces, lorsqu'il s'agit d'études religieuses ; et « l'éducation patriotique » qui comprend la dénonciation du dalaï-lama.
8. Abolir les lois, les régulations et autres clauses qui violent le droit à la liberté de religion, en accord avec les standards internationaux qui préservent le droit à la liberté de religion ;
9. Libérer tous les prisonniers tibétains détenus en raison de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses mais qui ont été accusés sur des motifs politiques ;
10. Autoriser les moines et les nonnes emprisonnés pour des motifs politiques à retourner dans leur institution religieuse, une fois leur peine accomplie ;
11. Ratifier dès que possible le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et garantir que les protections qu'il apporte bénéficient aux Tibétains, en particulier en ce qui concerne le droit de professer et de pratiquer leur religion.

### Établir les faits

#### Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles. La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années. Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

### Soutenir la société civile

#### Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

### Mobiliser la communauté des États

#### Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

### Informier et dénoncer

#### La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.



**International Campaign for Tibet (ICT) est une organisation internationale sans but lucratif établie en 1988. Notre disposons de bureaux à Washington ([www.savetibet.org](http://www.savetibet.org)), Amsterdam ([www.savetibet.nl](http://www.savetibet.nl)), Berlin ([www.savetibet.de](http://www.savetibet.de)) et à Bruxelles ([www.savetibet.fr](http://www.savetibet.fr)) ainsi que de collaborateurs tibétains en Inde (Dharamsala) et au Népal (Katmandou). Le bureau de Bruxelles a été mis en place en septembre 2006 et est chargé des relations avec les institutions européennes, avec la France et la Belgique. L'objectif principal de notre organisation est de travailler à la promotion des droits de l'Homme et de la démocratisation en faveur de la population tibétaine.**

Les principales missions de notre organisation sont de :

1. Collaborer avec les gouvernements nationaux, les institutions européennes et les Nations-Unies afin de définir et développer des politiques et des programmes en faveur des Tibétains ;
2. Garantir des programmes de développement et d'aide humanitaire pour les Tibétains ;

3. Soutenir le dialogue sino-tibétain dans le but de mettre en œuvre une véritable autonomie pour les 6 millions de Tibétains au sein d'une entité administrative unifiée ;
4. Mobiliser les citoyens et la communauté internationale afin d'engager des actions qui puissent bénéficier aux Tibétains ;
5. Sensibiliser les citoyens et les organisations chinoises afin de garantir une meilleure compréhension mutuelle entre les Chinois et les Tibétains.
6. Recueillir et diffuser les informations sur les conditions environnementales et socio-économiques au Tibet ;
7. Défendre les prisonniers tibétains détenus pour avoir exprimé leur opinion politique.

#### Adresse à Bruxelles:

11, rue de la linière, 1060 Bruxelles - Belgique  
 Téléphone: +32 (0)2 609 44 10 - Fax: +32 (0)2 609 44 32  
[info@save-tibet.eu](mailto:info@save-tibet.eu)  
[www.savetibet.org](http://www.savetibet.org)  
[www.tibetpolicy.eu](http://www.tibetpolicy.eu)  
[www.savetibet.fr](http://www.savetibet.fr)

#### FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France  
 CCP Paris: 76 76 Z  
 Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80  
[www.fidh.org](http://www.fidh.org)

Director of publication: Karim Lahidji  
 Editeur: Antoine Bernard  
 Auteurs: ICT-FIDH

La FIDH  
 **fédère 178** organisations de  
 **défense des droits humains**   
réparties sur les **5 continents**



l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. Article 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Article 10 : Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial,

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

### **Une vocation généraliste**

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme – les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

### **Un mouvement universel**

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 178 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

### **Une exigence d'indépendance**

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

**fidh**

Retrouvez les informations sur nos 178 ligues sur [www.fidh.org](http://www.fidh.org)